

Zeitschrift: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 837

Artikel: Recyclage des déchets. Partie 2, Quand les citoyens et les autorités parviennent à s'entendre

Autor: Suter-Pleines, Erika

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Quand les citoyens et les autorités parviennent à s'entendre

(*réd.*) Suite de notre reportage sur quelques cas de compostage des déchets organiques dans les communes alémaniques (voir DP 836). Les exemples cités ici ne prétendent pas donner une vue d'ensemble d'un phénomène nouveau et intéressant à plus d'un titre. Il s'agit simplement de montrer que quand existe une volonté, populaire ou politique, citoyens et autorités peuvent parfaitement s'entendre pour empoigner un problème majeur. La semaine prochaine, Erika Sutter-Pleines se penchera sur le cas du canton de Genève.

(*esp*) A Murimooos (12 communes, 42'000 habitants) le parc de machines vaut 300'000 fr. Il comprend une trieuse-souffleuse, pour une aire de 6000 m². On y draine 3000 tonnes par an dont 10 à 20% de déchets ménagers et de cuisine. Le compost est revendu jeune (3 mois) à 3 fr. le sac de 50 litres. Prix de revient au m³ suivant le stade de compostage : 33 à 45 fr. La tourbe vaut environ 40 fr./m³, mais elle ne constitue qu'un support, sans apport nutritionnel et minéralogique comme le compost.

A Lenzbourg, ce sont les responsables de la voirie qui ont proposé l'étude de la levée séparée des déchets de jardin (taille de haies, herbe, feuilles). En 1982 déjà ils avaient décidé de composter les déchets des parcs publics. Puis la réflexion s'élargit. L'expérience démarra en 1985. On créa un site de compostage où, pour éviter les infiltrations, on prit le soin de "compact" le sol au moyen de gravier, ceci afin d'éviter un bétonnage peu écologique. Le canton en fit un projet-pilote de ramassage sans tournée supplémentaire. La municipalité mit un soin particulier à organiser l'information des citoyens, avec la participation du corps enseignant et des écoliers. Ceux-ci décorèrent fort joliment les huit bennes disposées en divers endroits de la ville et relevées chaque semaine (au printemps et en automne, il y a en outre une tournée "verte" de la voirie et les bennes sont vidées plus souvent). Puis les habitants demandèrent de pouvoir également livrer les déchets

de cuisine... Là aussi, l'information fut reprise, préparée soigneusement afin d'éviter un empoisonnement du compost par des déchets de cuisine mal triés.

Le constat de la première année a été positif : seulement 1% de déchets étrangers et tous les métaux lourds largement en dessous des normes fédérales dans les analyses du compost (avant l'introduction des déchets de cuisine).

Notons que la ville de Lenzbourg récupère les vieux métaux depuis longtemps, le verre depuis 15 ans et garantit 5 cts par kilo de papier ramassé aux groupements qui les récoltent. Seul l'aluminium pose des problèmes.

La municipalité travaille en collaboration avec la REPLA (organisme de planification régionale des investissements municipaux) qui dispose des moyens d'étude et d'information. Migros-Sano-Production s'intéresse aussi beaucoup à ces expériences de compostage.

A Bremgarten, si le but est le même, l'approche a été plus sinieuse, en raison peut-être de la structure de la ville : un petit noyau urbain, très dense, où se trouvent la plupart des commerces, une zone d'immeubles HLM avec quelques îlots de verdure, une zone de villas en plein développement (propriétaires travaillant à Zurich).

Une "commission déchets" a commencé ses travaux il y a trois ans, sur l'initiative de la responsable de la santé publique et de la prévoyance sociale en collaboration avec un

jeune employé, très motivé, du département des travaux publics. Soigneusement constituée (et touchant des jetons de présence) elle comprend des représentants des artisans et industriels, des locataires, des propriétaires de villas, des habitants de la vieille ville, des employés de la voirie. Un spécialiste de l'information (payé à l'heure) conseille la commission dans ce domaine.

Tout a commencé par une exposition à la mairie, généreusement annoncée par les journaux locaux. On pouvait y voir et y acheter (avec rabais) les seaux et conteneurs, y compris le matériel de vermicompostage.

Puis la commune remplaça une des deux tournées "normales" par une levée "verte" (déchets de jardin). Enthousiasme des locataires, et propriétaires de villas, mais grève des magasins du centre qui commencèrent à entasser leurs emballages vides sur le trottoir... Et critiques des employés de la voirie à qui les seaux à vider séparément prenaient plus de temps !

La "commission déchets" se remit au travail et prépara un nouveau projet que l'Assemblée communale doit encore accepter : retour à deux levées "normales" et maintien de la levée "verte". Des bennes seront mises à disposition des commerces contre paiement.

Parallèlement, au lieu que chaque ménage paie 50 fr. par an de taxe communale pour la voirie, la taxe sera portée sur les sacs-poubelles. Seuls les sacs verts biodégradables (déchets de cuisine) seront exemptés et ne coûteront que 65 centimes. Ainsi, ceux qui trient mal et jettent beaucoup devront payer proportionnellement à la charge qu'ils occasionnent.

A Zofingue, grâce à ce système entre autres, le poids des déchets incinérés par habitant par an est passé de 340 à 240 kilos !

(à suivre)